

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 MARS 2006**

**Délibération**  
**n° 2006.03.089**

**Conception et  
réalisation du Parc  
des Expositions et  
des Manifestations  
: avenant n°10**

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Claude BEAUCHAUD à Daniel OPIC, Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES  
EXPOSITIONSRapporteur : **Monsieur BRONCY****CONCEPTION ET REALISATION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS :  
AVENANT N°10**

Par délibération n°381 du 21 novembre 2003, vous avez retenu le groupement dont le mandataire est la société VILQUIN pour concevoir et réaliser le Parc des Expositions et des Manifestations, pour un montant de 10 310 576 € HT.

Les neuf avenants précédents ont fait passer le montant du marché de 10 310 576 € HT à 11 884 645,05 € HT soit 15,27 % d'augmentation.

Le Comité de suivi a validé des prestations complémentaires décomposées de la manière suivante :

Travaux en plus-value :

- Modification de la Centrale de Traitement d'Air de la petite halle (rafraîchissement)	19 601,34 € HT
- Trappon de sécurité (modification de la porte blindée pour le transports des fonds)	1 265,00 € HT
- Fermeture de l'accès technique au gril servant d'escalier de secours	1 540,00 € HT
- Installation d'un moteur de surpression pour l'alimentation du Réseau d'Incendie Armé (insuffisance de pression)	8 756,00 € HT
- Installation d'un moteur de surpression pour l'alimentation eau froide (insuffisance de pression)	8 588,00 € HT
Total travaux en plus-value :	39 750,34 € HT

Travaux en moins-value :

- Porte blindée (remplacée par un trappon de sécurité)	1 265,00 € HT
- Accessoires sanitaires	10 684,00 € HT

Total travaux en moins-value : 11 949,00 € HT

**Total travaux en plus-value : 27 801,34 € HT**

Honoraires architecte (cabinet AXIALE) et mandataire (Entreprise VILQUIN) :  
taux de 17,8% du montant des travaux : 4 948,64 € HT

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 28 février 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 2 mars 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 14 mars 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 10 au marché de conception-réalisation ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus value d'un montant total de 32 749,98 € HT.

Le montant du marché passe donc de 11 884 645,05 € HT à 11 917 395,03 € HT, soit une augmentation de 15,58 % par rapport au montant du marché initial, en tenant compte des avenants 1 à 9 passés précédemment.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - article 2313 – sous-fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>31 mars 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 avril 2006</b>